

BAREME D'HONORAIRES LOCATION APPLICABLE A COMPTER DU 01/01/2025

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 :

PRESTATIONS	BAILLEUR*	LOCATAIRE(S)
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail	13€/m ²	13€/m ²
Frais d'établissement de l'état des lieux	3€/m ²	3€/m ²
Entremise et négociation	1 mois de loyer CC diminué des honoraires précités	/

Location de locaux professionnels

PRESTATIONS	BAILLEUR*	LOCATAIRE(S)
Visite. constitution du dossier, rédaction du bail 22% TTC du loyer annuel CC	50%TTC	50%TTC

Location de parking ou Box

PRESTATIONS	BAILLEUR*	LOCATAIRE(S)
Visite. constitution du dossier. rédaction du bail	250 € TTC	250 € TTC

BAREME D'HONORAIRES VENTE APPLICABLE A COMPTER DU 01/01/2025

A la charge du vendeur selon Le mandat de vente sauf mention contraire sur l'annonce

Dans le cadre d'un	mandat simple	mandat exclusif
MAXIMUM SUR LES TRANSACTIONS au-dessus de 230.001 €	5%	4,5%
10 000 € forfaitaires pour les transactions inférieures ou égales à 230.000 €		

HONORAIRES TRANSACTION FONDS DE COMMERCE

12% TTC du prix net vendeur + 22% du loyer annuel

HONORAIRES POUR REDACTION D'ACTE ET SUIVI DE DOSSIER

Honoraires forfaitaires de 5 000 euros